

Royal Canadian Mounted Police
Commissioner



Gendarmerie royale du Canada
Commissaire

Guided by Integrity, Honesty, Professionalism, Compassion, Respect and Accountability

Les valeurs de la GRC reposent sur l'intégrité, l'honnêteté,
le professionnalisme, la compassion, le respect et la responsabilisation

Monsieur Dean Allison, député
Président
Comité permanent des comptes publics
Chambre des Communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

22 AVR. 2020

Monsieur le Président du Comité,

Je vous remercie de votre communication datée du 17 mars 2020 concernant les activités de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) liées au *Rapport 2 — L'aliénation des biens et du matériel excédentaires du gouvernement*, l'un des rapports du printemps 2018 du Bureau du vérificateur général du Canada. Depuis la mise à jour fournie au Comité en juin 2019, la GRC a fait d'autres progrès, notamment à l'égard des recommandations 1 et 3.

Pour ce qui est de la recommandation 1, qui concerne la révision du processus de gestion du cycle de vie des biens, la GRC a renforcé la gouvernance depuis la dernière mise à jour afin d'assurer la surveillance des décisions relatives aux biens et a rédigé un guide sur l'aliénation des biens. Pour l'exercice 2020–2021, les investissements répondant aux critères de la politique sur la planification et la gestion des investissements du Conseil du Trésor sont soumis à un processus de gouvernance révisé. Ce processus tient compte du cycle de vie complet des biens et de l'incidence sur l'ensemble de l'organisation en fait de capacités opérationnelles et d'engagements financiers subséquents. De plus, il facilite et favorise les décisions qui tiennent compte de l'acquisition ainsi que du transfert et de la réutilisation des biens.

Depuis le 30 septembre 2019, l'aliénation des biens doit être effectuée en conformité avec le guide sur l'aliénation des biens publié en juillet 2019. Le nouveau processus a été annoncé dans un bulletin interne destiné aux employés de la GRC auxquels des pouvoirs de signer ont été délégués pour l'acquisition et l'aliénation de biens matériels, et à certains intéressés clés. L'utilisation des plates-formes existantes du gouvernement du Canada a également été évaluée et jugée la façon la plus rentable d'obtenir les résultats voulus. En conséquence, le nouveau guide sur l'aliénation des biens fait la promotion de la réutilisation et du transfert internes des biens en invitant les employés à avoir recours aux plates-formes GCSurplus et GCTransfer.

Les commentaires reçus après la distribution du guide sur l'aliénation des biens ont été incorporés au guide. Celui-ci sera constamment modifié en fonction des nouveaux sujets sur l'aliénation des biens et de la directive sur la gestion du matériel du Conseil du Trésor lorsque sa mise à jour aura été approuvée. La sortie de la directive actualisée était prévue à l'origine pour juin 2020, mais en raison de la pandémie de COVID-19, on ignore quand le Conseil du Trésor en fera la publication.

La GRC a également fait des progrès à l'égard de la recommandation 3, qui concerne la révision des politiques visant à tenir une documentation suffisante pour justifier les méthodes d'aliénation employées. Plus précisément, la GRC a effectué une évaluation des risques interne le 15 avril 2019 afin de prioriser la mise en œuvre d'un processus d'approbation moderne. Des consultations auprès des intéressés internes sont présentement en cours dans le but d'élaborer un projet de validation de principe. Entre temps, la GRC continuera, en raison de contraintes techniques, à utiliser le formulaire papier existant en y incorporant des considérations relatives à l'aliénation.

L'une des contraintes techniques est liée à l'actuel système de la GRC, le SAP, qui fera l'objet d'une mise à niveau majeure lorsqu'aucun autre changement ne pourra plus y être apporté. De plus, la pandémie de COVID-19 ralentit la GRC dans ses progrès et la priorité actuelle est maintenant accordée à l'achat d'équipement de protection personnelle. L'achèvement est prévu pour l'automne 2021.

J'espère que les renseignements fournis plus haut fournissent les explications que vous demandiez. Si vous avez d'autres questions sur le sujet, n'hésitez pas à communiquer avec Mme Nathalie Guilbault, directrice, Programmes des biens matériels et mobiliers, par courriel à l'adresse nathalie.guilbault@rcmp-grc.gc.ca, ou par téléphone, au 613-843-6971.

Veillez agréer, Monsieur Allison, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Brenda Lucki
Commissaire

c.c. : Madame Angela Crandall
Greffière
Comité permanent des comptes publics